



Sainte-Anne·
des·Plaines

AVIS PUBLIC
Promulgation du règlement n° 1083

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

QUE le règlement numéro 1083 décrétant les taux d'imposition des diverses taxes foncières, des diverses taxes de tarification ainsi que de la tarification pour les coûts des différents services et activités offerts par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, pour l'année 2026 a été adopté par le Conseil municipal le 16 janvier 2026.

Le règlement numéro 1083 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : [greffe@villesadp.ca](mailto:grefffe@villesadp.ca) ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 20^e jour du mois de janvier 2026.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Lasure".

Geneviève Lasure, LL.B., D.D.N., OMA
Directrice du service du greffe et greffière